

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Nicolas Rzeznik est nommé Counsel chez Wan Avocats, cabinet spécialisé en propriété intellectuelle et industries culturelles

- **Une promotion qui vient saluer plus de huit années d'engagement** : arrivé chez Wan Avocats en janvier 2018, Nicolas Rzeznik voit son rôle officialisé après plusieurs années de montée en compétence aux côtés d'Isabelle Wekstein-Steg, fondatrice du cabinet.
- **Une expertise reconnue en propriété littéraire et artistique** : spécialisé en droit de la musique, producteurs, éditeurs, artistes-interprètes, sociétés de spectacle vivant et sociétés de gestion collective, il accompagne plus largement l'ensemble des industries culturelles, en conseil comme en contentieux.
- **Une dynamique d'équipe au service du développement du cabinet** : cette nomination s'inscrit dans la trajectoire de croissance de Wan Avocats et permet à Nicolas Rzeznik d'élargir son périmètre vers le développement, le réseautage et la représentation du cabinet auprès des professions du secteur culturel.

Paris, le 24 juin 2026 — Wan Avocats, cabinet d'avocats indépendant établi à Paris et à Genève, annonce la nomination de Nicolas Rzeznik au poste de Counsel. Avocat au Barreau de Paris depuis 2017 et membre du cabinet depuis janvier 2018, il intervient en propriété littéraire et artistique avec une spécialisation forte en droit de la musique. Cette promotion vient saluer plus de huit années d'engagement et illustre la dynamique de fidélisation des talents portée par Isabelle Wekstein-Steg, fondatrice du cabinet.

Un parcours dédié à la propriété littéraire et artistique

Diplômé du Master 2 Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, dont il a suivi la formation auprès du Professeur Pierre-Yves Gautier, Nicolas Rzeznik prête serment en 2017. Il fait ses premières armes dans des cabinets parisiens spécialisés en droit de l'audiovisuel avant de rejoindre Wan Avocats en janvier 2018.

Sa pratique s'est progressivement structurée autour des industries culturelles, dont le droit de la musique constitue le cœur de métier. Au fil des années, il a développé une expertise reconnue, à la fois technique et sectorielle, au service d'une clientèle exigeante.

Une expertise reconnue au service des acteurs des industries culturelles

Nicolas Rzeznik intervient en conseil comme en contentieux pour une clientèle diversifiée : producteurs et éditeurs phonographiques, artistes-interprètes accompagnés directement ou via leurs managers, sociétés de spectacle vivant et sociétés de gestion collective. Si la musique constitue le cœur de son activité, son périmètre couvre l'ensemble des industries créatives : audiovisuel, cinéma, littérature et édition.

Plusieurs dossiers à dimension structurante illustrent la portée de sa pratique. Aux côtés d'Isabelle Wekstein-Steg, il défend les syndicats de libraires français dans un contentieux d'envergure consacré à la protection de l'édition indépendante. Il intervient également sur des problématiques techniques aux conséquences concrètes pour les artistes français, notamment en matière de rémunération équitable et de sa répartition aux ayants droit.

Engagé pour l'accès au droit, il intervient régulièrement à titre bénévole au sein du Barreau des Arts, association qui apporte un accompagnement juridique aux artistes en situation de précarité.

« Cette nomination représente avant tout l'aboutissement de plusieurs années de travail aux côtés d'une équipe avec laquelle j'évolue depuis 2018. Au-delà de l'évolution naturelle de mon périmètre, je retiens surtout la confiance qui m'est accordée et l'esprit collectif qui caractérise Wan Avocats. Ce nouveau rôle me permettra de m'investir davantage dans le développement du cabinet et de tisser des liens plus étroits avec les autres professions qui animent les industries culturelles. »

Nicolas Rzeznik, Counsel — Wan Avocats

Une promotion qui s'inscrit dans la dynamique du cabinet

La nomination de Nicolas Rzeznik traduit la trajectoire offerte par Wan Avocats à ses collaborateurs et la solidité d'une équipe réunie autour d'Isabelle Wekstein-Steg. Aux côtés de ses consœurs Amélie Gouazé et Manon Feydel, Nicolas Rzeznik forme un trio qui porte au quotidien le pôle propriété intellectuelle et culture, dans une logique collective de répartition des dossiers et de partage d'expertise.

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, Nicolas Rzeznik verra son périmètre s'étoffer, avec une dimension renforcée de développement et de représentation : présence accrue auprès des professionnels du secteur culturel, participation aux initiatives de croissance et contribution active à la stratégie du cabinet.

A propos de Wan Avocats

Fondé par Isabelle Wekstein-Steg, Wan Avocats est un cabinet d'avocats indépendant à la fois généraliste et ultra-spécialisé, présent à Paris et à Genève. Le cabinet figure parmi les références du marché en droit de la musique et accompagne plus largement l'ensemble des acteurs des industries culturelles : musique, audiovisuel, cinéma, littérature et édition. Cette double identité, fondée sur un socle généraliste solide et des expertises de pointe, permet au cabinet de proposer à ses clients une approche complète, alliant conseil stratégique et défense contentieuse.



Nicolas Rzeznik

Counsel

Avocat au barreau de Paris depuis 2017, Nicolas Rzeznik intervient principalement en droit de la propriété littéraire et artistique, en droit de la presse et en droit des nouvelles technologies, tant en conseil qu'en contentieux.

Titulaire du Master 2 de droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle de l'Université Paris II Panthéon-Assas, dirigé par le Professeur Pierre-Yves Gautier, il a développé une expertise reconnue en propriété intellectuelle et nouvelles technologies au sein de cabinets d'avocats spécialisés ainsi qu'au service juridique d'une chaîne de télévision.

Rejoint par WAN Avocats en 2018, il accompagne, aux côtés d'Isabelle Wekstein-Steg, les acteurs des industries culturelles et des médias sur l'ensemble de leurs problématiques stratégiques et contentieuses. Nicolas Rzeznik travaille en français et en anglais.

CONTACT PRESSE

Marine PLAULT

Responsable communication externalisée

marine.plault@gmail.com | 06 75 85 98 90